



**IMT Mines Albi-Carmaux**  
École Mines-Télécom

## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

# **Aménagement d'un terrain d'entraînement de Foot/Rugby Terrassement, Drainage, Arrosage et Engazonnement**

Marché à procédure Adaptée  
(Article 27 du décret n° 2016-360  
du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

### **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

**Lundi 20 août 2018 à 12 h 00**

Référence de la consultation : **2018-012**

## **1. OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché concerne la réalisation des travaux pour l'**Aménagement d'un terrain d'entraînement de Foot/Rugby en gazon naturel 105m x 68 m** sur le Campus Jarlard de l'IMT Mines Albi.

## **2. MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. *Procédure de passation***

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

### **2.2. *Variantes***

Les variantes libres sont exclues.

Le candidat doit remettre un dossier conforme à la solution technique de base décrite au C.C.T.P.

### **2.3. *Modifications de détail du dossier de consultation***

Le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **3. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Les offres resteront valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **4. NÉGOCIATION**

Les candidats sont informés que le Pouvoir Adjudicateur pourra mener une négociation. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

## **5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le retrait du dossier papier est en téléchargement gratuit sur le site de l'école des mines : [www.mines-albi.fr](http://www.mines-albi.fr) – sur la rubrique « Marchés publics »

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement et son BPU,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- le règlement de consultation,
- Plan de masse,
- Plan de situation.

## **6. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

L'offre peut être envoyée par la poste par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé à l'accueil de l'École (de 8 h à 17 h 00) à l'adresse ci-dessous :

IMT Mines Albi  
Service Dépenses (Achats-Marchés)  
Campus Jarlard  
81013 ALBI CT CEDEX 09.

## 6.1. Contenu de l'offre

L'offre que les candidats ont à produire, rédigée en langue française, sera présentée sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée (double enveloppe).

L'enveloppe générale porte la mention :

**Ne pas ouvrir**  
**"Offre pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de foot/rugby »**

L'enveloppe intérieure contient :

Les justificatifs (éventuellement remplacés par des déclarations sur l'honneur) visés aux articles 48 et suivants du décret 2016-360, en particulier :

- La lettre de candidature (DC1),
- La déclaration du candidat (DC2),
- État annuel des certificats fiscaux et sociaux (ou NOT12),
- Une attestation sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015,
- Si le candidat est en redressement judiciaire : une copie du ou des jugements prononcés,
- Une note de présentation de l'entreprise : forme, structure financière, structure organisationnelle, moyens techniques et matériels, moyens en personnel,
- L'attestation d'assurance en cours de validité,
- L'acte d'engagement dûment complété, paraphé, daté et signé, accompagné du BPU,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans modification avec paraphe, date et signature
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), à accepter sans modification avec paraphe, date et signature,
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des travaux.
- une liste de références pour des travaux similaires

Si le candidat fournit des déclarations sur l'honneur, il devra adresser à l'IMT Mines Albi dans les délais qui lui seront imposés, les certificats et attestations délivrés par les organismes compétents. **L'attribution du marché est subordonnée à la fourniture de ces certificats ou attestations.**

## 6.2. Date limite de réception des offres

**Les offres devront parvenir à l'école au plus tard le : lundi 20 août 2018 à 12 h 00**

## 7. UNITÉ MONÉTAIRE

Le candidat est informé que l'unité monétaire du marché est l'euro.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres. Si le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par l'administration, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par l'administration peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

## 8. JUGEMENT DES OFFRES

Prix (40 %)

Planning et respect du délai autorisé (40 %)

Moyens mis en place pour la réalisation (20 %)

## 9. VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Avant de rendre son offre, l'entreprise devra prendre rendez-vous avec l'IMT mines Albi pour une visite du site dans le courant de la semaine 30. Cette visite est OBLIGATOIRE. Toute offre d'entreprise n'ayant pas participé à la visite sera éliminée.

Les candidats devront s'inscrire auprès de :

- Mme Geneviève LE BLOND                      tél : 05 63 49 30 16                      (genevieve.leblond@mines-albi.fr)
- Jean-Pierre SOLÉ                                tél : 05 63 49 30 19                      (jean-pierre.sole@mines-albi.fr).

## 10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats doivent faire parvenir, au plus tard 2 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite envoyée à l'une des personnes indiquées ci-dessous :

### **Renseignements administratifs :**

Geneviève LE BLOND	<a href="mailto:genevieve.leblond@mines-albi.fr">genevieve.leblond@mines-albi.fr</a>	Tél : 05 63 49 30 16
Amandine DESHOULIÈRES	<a href="mailto:amandine.deshoulieres@mines-albi.fr">amandine.deshoulieres@mines-albi.fr</a>	Tél. : 05 63 49 30 31

### **Renseignements techniques :**

Jean-Pierre SOLÉ	<a href="mailto:jean-pierre.sole@mines-albi.fr">jean-pierre.sole@mines-albi.fr</a>	Tél : 05 63 49 30 19
Bernard LIÈGE	<a href="mailto:bernard.liege@mines-albi.fr">bernard.liege@mines-albi.fr</a>	Tél : 05 63 49 30 32

Le Pouvoir Adjudicateur



**Narendra JUSSIEN**  
Directeur